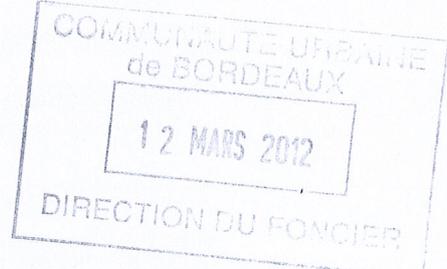


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
  
FRANCE DOMAINE  
208 Rue Fernand Audeguil  
33000 BORDEAUX  
  
Tél : 05 56 00 13 50  
Fax : 05 56 00 13 51



AVIS DU DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS

Art. L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37 et  
L. 5722-3 du CGCT  
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982  
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972  
Art. L.324-1 du code de l'urbanisme  
Art L 451-5 du code de la construction et de  
l'habitation

MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE  
ESPLANADE CHARLES DE GAULLE  
33076 BORDEAUX CEDEX

Affaire suivie par Erika MOREAU  
Téléphone : 05 56 00 13 53  
Courriel : erika.moreau@dgfip.finances.gouv.fr  
Chef de Brigade: Bruno BENEDETTO  
Tel: 05.56.00.13.60  
Vos réf. 1027/DL/BD

N° 202012-075V 0605  
CESSION ZACTASTA  
ILOT A6.2

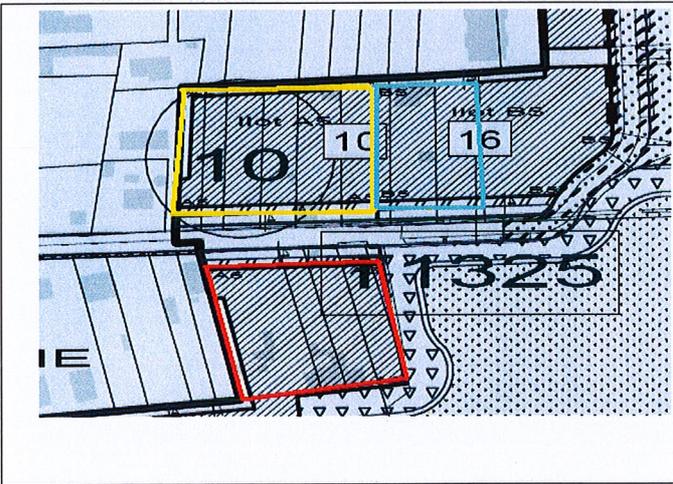


- 1. Propriétaire : COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
- 2. Date de réception de la demande d'avis : le 20 février 2012
- 3. Situation du bien:

COMMUNE DE BRUGES

Cadastre	Adresse	Contenance
AS94- 95- 96 et 98	Rue Fragonard	3 738 m <sup>2</sup>

4. Description sommaire :



En ROUGE: Ilot A 6,2 de la ZAC du Tasta  
cession prévue à DOMOFrance avec une  
SHON de 2694m<sup>2</sup>  
  
En bleu et jaune Ilots vendus en 2010 par la  
Communauté urbaine de Bordeaux

- 5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers : Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en zone UDm3

**6. Situation locative.** Libre d'occupation

**7. Conditions de la vente:** la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de céder les terrains pour 525 949,62€HT

**8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:**

Prix unitaire	Superficie	Prix total
100,00 €	3 738 m <sup>2</sup>	373 800 €

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

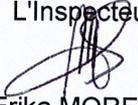
**9. Observations particulières**

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction de la comptabilité publique.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer

A BORDEAUX, le 08 mars 2012  
P/le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Aquitaine et du département de la Gironde.

par délégation  
L'Inspecteur

  
Erika MOREAU

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX  
**LACUB** PÔLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT  
 D.D.O.A. / D.T.N.O.  
 Commune de Bruges  
**Z.A.C. "Les Vergers du Tasta"**  
**IMPLANTATION DE L'ILOT A6.2**  
 Plan de situation  
 Echelle : 1/5000°  
 Bordeaux, le 28 septembre 2010

